



**COMMISSION
TRANSPORTS, SÉCURITÉ & MOBILITÉ**

**Rapport (public)
de la séance du lundi 21 mars 2022 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent-e-s : M. Killian SUDAN (Président)
Mme Dominique BAUMBERGER
M. Adrien COCHET
M. Dante GIACOBINO (pour Mme RYSER)
M. Federico GIACOBINO
Mme Catherine ODIER
M. Laurent PECCOUD

M. Christophe BAUMBERGER Adjoint

Excusée : Mme Marine RYSER

Absent-e-s : --

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance conjointe avec la commission urbanisme, constructions & patrimoine du 8 décembre 2021**
3. **Route de Veigy et de Covéry – demande de mise en zone 30 km/h**
4. **Route de la Côte d'Or – point de situation**
5. **Centralité villageoise – critères adressés aux TPG**
6. **Sécurité – cahier des charges de Protectas**
7. **Communications de l'Exécutif**
8. **Divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président précise que d'entente avec M. Ch. Baumberger, le choix a été fait de ne pas prévoir une présentation des architectes du projet route de Veigy/route de Covery, celui-ci ne concernant pas fondamentalement la commune.

L'ordre du jour tel que présenté est approuvé à l'unanimité (6 voix pour).

2. Approbation du procès-verbal de la séance conjointe avec la commission urbanisme, constructions & patrimoine du 8 décembre 2021

Quelques corrections sont demandées, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité (6 oui).

3. Route de Veigy et de Covéry – demande de mise en zone 30 km/h

Les commissaires confirment tout d'abord qu'ils ont reçu, sur le CMNet, le document relatif à la demande de mise en zone 30 km/h avec l'exposé des motifs et de la situation, ainsi qu'un plan de situation approuvé par le département.

M. Ch. Baumberger rappelle que la commune est intégrée dans cette demande, puisqu'une petite partie touche Corsier. L'ensemble des coûts sont pris en charge par la commune d'Anières.

M. Ch. Baumberger propose à la commission d'accepter cette demande. Comme l'a annoncé le Président, décision avait été prise de ne pas convoquer les mandataires. Il apporte, sur une question d'un commissaire, quelques explications sur cette mise en zone 30 km/h.

Le Président projette un plan en répétant que seul un segment concerne Corsier et que la présence des mandataires n'a pas été jugée utile. Mais la commune étant concernée, M. Ch. Baumberger et lui-même ont estimé nécessaire d'aviser la commission, à qui il demandera ce soir un préavis.

Un commissaire trouve l'exposé des motifs très clair et ne pense pas utile d'avoir plus d'explications.

Le Président montre sur le SITG le tronçon concerné et la limite communale avec Anières ainsi que la frontière France/Suisse en présentant les mesures de modération de trafic qui sont prévues (gendarmes couchés et signalisation).

Sur une remarque d'un commissaire, M. Ch. Baumberger précise que les véhicules roulent très vite dans le sens Suisse/France.

Le Président attire l'attention des commissaires sur la page 6 du rapport : « Le trafic de pendulaire est important puisque l'HPM le matin en direction de Genève représente 10 % (105 uv/h) du trafic journalier et en direction de France le soir 14% (144 uv/h). » Cette mesure vise surtout à se coordonner avec le périmètre avoisinant sur le 30 km/h.

Cette demande émane surtout, depuis plusieurs années, des familles d'Anières, ajoute M. Ch. Baumberger.

Un commissaire relève qu'il y a aussi un aménagement sur la route de Covéry.

Le Président confirme qu'un gendarme couché et une signalisation sont prévus (totems entrée et sortie zone 30 km/h).

À propos des matériaux choisis par Anières pour les dos-d'âne, M. Ch. Baumberger pense qu'ils seront de qualité.

Le Président constate qu'un rétrécissement de la chaussée accompagnera chaque entrée ou sortie en zone 30 km/h. Il relève le faible taux d'accidents entre 2010 et 2018 ; les dépassements de vitesses ne semblent pas non plus importants, ni le nombre d'usagers. Les critères suivants ressortent du rapport : adapter le régime de circulation aux usagers, sécuriser la zone résidentielle et les usagers vulnérables et harmoniser l'entrée dans la commune d'Anières avec les secteurs voisins.

Il est relevé que la situation du chemin Neuf pourrait effectivement tout à fait correspondre à ces critères.

M. Ch. Baumberger fait un bref historique de ce dossier, qui date de 2016.

Le pointage a été réalisé en 2018 ; des radars automatiques ont été installés en 2020. Ce dossier a été très suivi entre 2015 et 2020.

Il est possible que ce dossier concerne la DD 111776/1, indique le Président après quelques recherches.

En l'absence d'autre remarque ou question, le Président propose de passer au vote.

À l'unanimité (6 voix pour), la commission des transports, de la sécurité & de la mobilité préavise favorablement le projet tel qu'il lui a été présenté ce soir, à savoir la demande de mise en zone 30 km/h de la route de Veigy et la route de Covéry.

Pour la bonne forme, le Président précise qu'il est lui aussi favorable à ce projet.

4. Route de la Côte d'Or – point de situation

M. Ch. Baumberger espérait pouvoir venir avec les résultats du comptage. Or le rapport sortira malheureusement dans le cadre de l'enquête publique, courant avril.

Il aurait été malvenu de demander un rapport intermédiaire à Citec, étant donné que c'est la commune d'Anières qui est en charge de ce dossier. À la demande du Président, M. Ch. Baumberger énumère les étapes du calendrier jusqu'à la fin de l'enquête publique :

18.3.2022 : fin du dépouillement des résultats du comptage.

25.3.2022 : analyse des comptages.

1.4.2022 : présentation à l'OCT.

8.4.2022 : rapport final à l'OCT.

15.4.2022 : réception du préavis liant de l'OCT.

La route de la Côte d'Or fait, depuis une année, l'objet d'une mesure à l'essai (interdiction aux véhicules exceptés riverains, véhicules agricoles, vélos).

La prochaine séance de la commission étant fixée au 23.5.2022, M. Ch. Baumberger aurait trouvé intéressant que celle-ci se prononce à ce moment-là.

Sur une question d'un commissaire, M. Ch. Baumberger indique que faute d'avoir reçu le rapport, il ne connaît pas les détails techniques sur les comptages qui ont été réalisés.

Un autre commissaire relève qu'il y avait vraiment, lors de la précédente législature, la volonté de créer une Voie Verte dans la région. Après le test mené à la route de la Côte d'Or, il serait bien que la commission se prononce. Car ces mesures pourraient être dans la continuation du chemin des Bûchilles et, en amont, vers Hermance. Une centralité (peut-être étendue) du village fait aussi partie des sujets traités par la commission. Il y aurait peut-être moyen de créer une vraie Voie Verte continue depuis la Côte d'Or.

Sur une demande de précision d'un commissaire, le Président rappelle qu'il s'agit encore une fois d'un projet qui concerne principalement Anières.

M. Ch. Baumberger précise que c'est Corsier qui a sollicité Anières afin de présenter cette étude à la commission des transports, de la sécurité & de la mobilité. Or ces documents seront publiés courant mai. L'Exécutif et la commune souhaiteraient connaître la position de la commission par rapport à la Côte d'Or.

Les comptages font-ils la distinction entre véhicules autorisés (riverains) et contrevenants ? demande un commissaire.

Un autre voit bien moins de véhicules sur cette route, même si parfois certains, qui ne sont pas genevois, s'y perdent. L'année-test lui semble avoir plutôt bien fonctionné.

Il semble qu'il n'y ait qu'une seule maison au bord de cette route. Sinon, les autres riverains n'ont pas particulièrement de raisons de prendre la route de la Côte d'Or.

Le plus important, c'est de déterminer à quoi serviront ces comptages, souligne un commissaire.

Un commissaire évoque un petit chalet, dont l'entrée est aussi sur la Côte d'Or.

Le Président est favorable aux mesures qui ont été prises. Il a quand même vu cet été un

hélicoptère récupérer un cycliste suite à une collision.

M. Ch. Baumberger précise que le cycliste était tombé tout seul en arrivant un peu vite dans le virage. Les APM ont occasionnellement contrôlé cette route.

La dangerosité des vélos électriques, trop silencieux et rapides, est soulignée. Or leur nombre augmentera, ces prochaines années.

Puisqu'il n'y a désormais plus de voitures, pourrait-on envisager une piste mi-piétonne, mi-cyclable, sur cette route ? demande un commissaire. Ou un marquage ?

M. Ch. Baumberger indique que la route de la Côte d'Or n'a ni la largeur ni la vocation de devenir une autoroute à vélos (cf. quai du Mt-Blanc, Voie Verte). De plus, les marquages au sol sont réglementés.

Et ceux-ci encouragent les cyclistes à accélérer, est-il relevé.

Le Président présente les statistiques des accidents routiers recensés sur le SITG.

En l'absence d'autre remarque ou question, le Président propose de passer au vote.

À l'unanimité (6 voix pour), la commission des transports, de la sécurité & de la mobilité préavise favorablement le maintien de la situation qui a eu lieu pendant la période d'essai d'une année sur la route de la Côte d'Or.

Pour la bonne forme, le Président précise qu'il est lui aussi favorable à ce projet.

M. Ch. Baumberger propose que la commission prenne connaissance de la décision de l'OCT lors de sa prochaine séance pour pouvoir, si nécessaire, prendre position.

Le Président revient sur la proposition émise tout à l'heure par un commissaire, car le sujet est plus vaste que la seule route de la Côte d'Or. La volonté de tracer une Voie Verte ayant été traitée dans le cadre du PDCom, il faudra que la commune se détermine à propos du chemin des Bûchilles. Il propose à la commission de réfléchir sur cette zone (Gravannes, Pré-Puits, Bûchilles) et de demander à l'Exécutif d'entrer en matière pour effectuer à Corsier la même démarche qu'Anières.

Ce serait une excellente idée selon un commissaire qui craint néanmoins qu'en fermant le chemin Pré-Puits, toute la circulation se reporte sur le chemin du Château. En effet, il y a beaucoup d'habitants dans ce secteur.

La centralité pourrait régler les deux problèmes en même temps, est-il relevé. À moins que la commission souhaite aller de l'avant sur des décisions concrètes. Elle pourrait aussi se prononcer sur le chemin des Bûchilles, ce soir, et traiter les chemins Pré-Puits et du Château. Avec la Côte d'Or, cela offrirait deux segments importants pour la mobilité douce.

Un commissaire rappelle que la circulation est déjà interdite au sens de la LCR sur le chemin des Bûchilles. Il reviendrait plutôt à la commune de prendre des mesures pour décourager les voitures.

Il est précisé que l'installation d'une borne posait différentes problématiques de gestion des passages.

Une signalisation bien visible en plus de la signalisation routière, qui est souvent masquée par la végétation, pourrait être envisagée selon le commissaire.

Un autre relève que la commune voulait vraiment faire passer un message fort avec la centralité du village. Car passer dans une zone de rencontre n'aurait plus de sens pour les pendulaires, qui essaient surtout de gagner du temps.

Un troisième pense que les chemins du Château et de Pré-Puits, qui sont équivalents, devraient être traités dans le cadre de la centralité du village. Il est nécessaire de mettre des portes aux entrées des villages pour décourager les gens de traverser ceux-ci.

Il faudrait passer en priorité par le chemin Pré-Puits pour que cette Voie Verte soit la plus

directe possible, est-il relevé.

Les voitures passeront alors par le chemin du Château, pense un commissaire.

Un commissaire répète qu'il y a beaucoup d'habitants aux chemins Pré-Puits et du Château.

Le trafic sur le chemin Pré-Puits est généré par le transit ; un commissaire pense que la fermeture de la route de la Côte d'Or a probablement eu une incidence en diminuant quelque peu celui-ci.

M. Ch. Baumberger pense qu'il y a sans doute eu une augmentation sur le chemin du Château, et une diminution sur Pré-Puits.

Un commissaire propose de reporter cette discussion sur le projet de Voie Verte et la centralité du village à une séance ultérieure, de nombreuses idées ayant déjà été émises lors de la dernière séance.

Les commissaires souhaitent-ils entrer ce soir en matière sur le chemin des Bûchilles – sachant qu'il n'y a, légalement parlant, pas d'autres moyens hormis la signalisation, et que ce chemin est contrôlé par les polices cantonale et municipale – ou traiter celui-ci dans une discussion globale sur la centralité ?

À la majorité (soit 5 voix pour et 1 voix contre), la commission décide de traiter le chemin des Bûchilles dans une discussion globale sur la centralité villageoise.

5. Centralité villageoise – critères adressés aux TPG

L'Exécutif souhaiterait transmettre aux TPG les critères et doléances de la commission en vue de préparer la séance qui sera organisée.

Les critères n'étaient pas suffisamment clairs pour l'administration. Mais il reviendra aux TPG de venir avec des solutions.

Les commissaires se penchent sur les critères qui avaient été évoqués lors de la précédente séance (cf. PV du 8.12.2021, pages 8 et 9) et en débattent.

Création d'une centralité villageoise dont les délimitations (portes) sont les suivantes (les segments pouvant varier en fonction de la zone) :

1. Route de Corsier, à hauteur du passage piéton, entre l'AGS et le NGS.
2. Carrefour chemin Neuf/chemin du Château/route de l'Église.
3. Carrefour chemin des Ambys/chemin du Château/chemin des Gravannes.
4. Carrefour chemin des Gravannes/chemin Pré-Puits.
5. Carrefour chemin Pré-Puits/route du Lac/chemin des Bûchilles (à hauteur de la croix).

Dans cette zone de centralité, un critère plus spécifique (ambitieux) à la zone de la Poste, au chemin du Château et, à déterminer entre ambitieux ou médian, les chemins des Bûchilles, Pré-Puits, Gravannes et Neuf vu les problématiques des trottoirs et des places de stationnement.

Cette version panachée médian/ambitieux nécessitait des définitions au cas par cas et au fur et à mesure des discussions.

Décision : M. Ch. Baumberger fournira aux TPG le plan de la centralité villageoise telle qu'agrandie selon la demande des commissions conjointes. Il demandera aux TPG de proposer une solution qui soit en accord avec la centralité villageoise tout en maintenant leur offre actuelle. Il est à préciser que la zone piétonne ou de rencontre prévue à la place de la Poste et au chemin du Château imposera une refonte complète de la voie de circulation, la suppression des trottoirs et la mise en place de mobilier

6. Sécurité – cahier des charges de Protectas

Le Président remercie l'Exécutif, qui a fait parvenir un certain nombre de documents à la commission.

Suite à un appel d'offres de CoHerAn, ce n'est plus la société Python qui est mandatée pour entre autres assurer la sécurité sur la commune, mais Protectas depuis le 1.3.2022. Le Président propose aux commissaires d'étudier les avantages, tâches et durée du contrat.

M. Ch. Baumberger précise qu'un certain nombre de documents devaient être fournis dans le cadre de cet appel d'offres (AIMP), qui ont été transmis aux commissaires. Les dossiers incluent de nombreuses annexes, qu'il énumère en relevant que les prestations des trois soumissionnaires étaient très proches. Puis il résume les différents critères auxquels ceux-ci devaient aussi répondre. Les dossiers ont été notés en fonction de tous ces éléments.

Le Président rappelle que cet appel d'offres, qui a fait l'objet d'un travail minutieux, est de la compétence de l'Exécutif. Les éléments pertinents pour la commission sont : le nom de la société de sécurité et ses tâches (cf. descriptif des prestations et cahier des charges, marché public, procédure ouverte, annexe 1, pages 2 à 6/9).

Prestations principales : rondes et contrôles quotidiens et aléatoires 365j/365, assurer des prestations de surveillance et de sécurité sur demande lors d'événements ou en cas de nécessité en raison de débordements réguliers (prestations sur-mesure), assurer le contrôle des bâtiments communaux et la fermeture des portes si nécessaire, assurer les missions complémentaires sur la base des fiches de missions, informer le public en connaissance des lois et règlements communaux en vigueur, élaborer un rapport journalier détaillé des patrouilles et interventions de chaque commune (y compris photos et dysfonctionnements constatés) remis à chacune d'entre elles, réceptionner et gérer les alarmes des bâtiments communaux équipés d'un système d'alarme 7j/7 et 24h/24. Suivent toutes les explications sur les rondes permanentes qui se font sur les 3 communes, ainsi que leurs répartition et descriptif détaillés par commune. Tous ces éléments permettront aux commissaires de répondre aux éventuelles questions de la population.

M. Ch. Baumberger apporte des précisions sur les interventions assurées par Protectas en citant quelques exemples. Il souligne que certains périmètres ont été augmentés par rapport au contrat précédent. Toutes ces améliorations entrent dans le cadre du budget voté par la commune pour un surcoût très modeste.

Une augmentation des prestations serait obtenue dans l'heure. Il est souligné que Protectas a clairement une mission d'observation et d'annonce, mais pas de tâches policières qui incombent aux forces de l'ordre.

La durée du contrat est de 5 ans renouvelable à 2 reprises pour 2 ans (cf. descriptif des prestations et des tâches).

Un premier bilan sera prochainement fait avec Protectas. Les commissaires doivent surtout retenir que Protectas assure des patrouilles sur toute la commune de Corsier (présence quotidienne).

7. Communications de l'Exécutif

M. Ch. Baumberger résume les demandes de l'APEC qui ont été transmises par courrier à propos de la sécurité sur le chemin de l'école : présence plus régulière d'APM devant l'école et à d'autres endroits du village, particulièrement aux heures où les élèves se trouvent sur le chemin de l'école ; mise en place de patrouilleuses scolaires aux différents passages cloutés empruntés par les écoliers aux heures de début et fin de classes ; empêcher le transit par la route du Lac, à la jonction avec la route de Corsier, par la mise en place de mesures architectoniques tout en laissant les riverains accéder librement ; mise en place d'un radar

fixe ou mobile à différents endroits du village, y compris au chemin du Château et à la route de l'Église ; améliorer l'éclairage en plus de mettre en service l'existant à l'intersection située devant le Clin d'œil ; diminution du transit par le village par la mise en service de feux de signalisation sur les axes pénétrants.

Puis M. Ch. Baumberger résume l'analyse qui a été faite sur les points évoqués. Tout d'abord la commune n'a qu'un demi-poste d'APM, ceux-ci venant occasionnellement. Le coût d'un poste d'APM à temps plein est de Fr. 176'000.-/an. Les frais relatifs aux patrouilleuses scolaires s'élèveraient à environ Fr. 15'000.-/an, sachant qu'une solution de remplacement ne pourrait être garantie. En ce qui concerne la route du Lac, de nombreux parents stationnent devant la mairie pour déposer leurs enfants à l'école. La pose de radars fixes ou mobiles relève d'une compétence cantonale. L'amélioration de l'éclairage à l'intersection située devant le Clin d'œil sera intégrée dans la centralité villageoise. Quant à la diminution du transit par la mise en service de feux de signalisation sur les axes pénétrants, il a fallu des années pour celui de Bellebouche/route de Thonon.

Un commissaire remarque que le soir de l'inauguration, l'éclairage était éteint devant le Clin d'œil.

M. Ch. Baumberger précise que ceux-ci sont sous la responsabilité des SIG. Les pannes peuvent être signalées sur info@corsier.ch ; l'information sera relayée par la Mairie aux concernés.

Sur une remarque d'un commissaire, le Président propose à la commission d'étudier la mise en place de deux patrouilleuses scolaires (chemin Neuf et devant l'école) dans le cadre de la préparation du budget 2023, poste « sécurité » (soit Fr. 30'000.-/an).

Les questions de l'APEC ainsi que les éléments de réponse seront mis sur le CMNet pour les commissaires.

8. Divers

33, route de l'Église

Un commissaire transmet les doléances d'habitants du 33, route de l'Église qui constatent que les bus, qui attendent de faire le premier passage à 5h30 au centre du village, laissent tourner leur moteur pendant une demi-heure.

C'est pour éviter de croiser le bus de Veigy dans le village, pense le Président.

Le commissaire a conseillé aux intéressés de contacter directement les TPG.

Centralité villageoise

Le Président confirme que la séance avec les TPG sur la centralité villageoise sera convoquée conjointement avec la CUCP.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h16.

Rapport : E. Maia